



ENSEMBLE : CONSTRUIRE ET PROTÉGER

Je suis une entreprise étrangère réalisant des prestations de services en France : quelle convention collective appliquer pour mes salariés détachés si j'interviens dans les activités du bâtiment ou travaux publics ?



La convention collective applicable en France pour vos salariés détachés est déterminée en fonction de l'activité effectuée par le salarié détaché lors de sa prestation en France. La convention de référence est celle applicable aux salariés français employés par une entreprise dont l'activité principale est identique à celle accomplie par le salarié détaché en France.

En France, quatre conventions collectives, en plus de la loi, déterminent les droits applicables aux salariés du secteur du bâtiment et trois pour les travaux publics.

En cas de difficultés, les entreprises détachant des salariés en France sont invitées à prendre conseil auprès de spécialistes (juristes, cabinets d'avocats, organisations patronales) avant le détachement afin de s'assurer du respect des règles issues des conventions collectives françaises applicables, certaines questions peuvent nécessiter une aide juridique (classification, modes d'organisation du temps de travail par exemple).

SITES UTILES

Pour accéder à [la Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962](#).

Pour accéder à [la Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise du bâtiment du 12 juillet 2008](#).

Pour accéder à [la Convention collective nationale des ouvriers des travaux publics du 15 décembre 1952, étendue par arrêté du 27 mai 1993](#).

Pour accéder à [la Convention collective nationale des cadres des travaux publics du 20 novembre 2015](#).

Pour accéder à [la section «détachement de travailleurs» du site internet du ministère du Travail et la page dédiée aux conventions collectives](#).

Pour accéder à [la Convention collective nationale des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962](#).

Pour accéder à [la Convention collective des cadres du bâtiment du 1er juin 2004](#).

Pour accéder à [la Convention collective nationale des employés, techniciens et agents de maîtrise des travaux publics du 12 juillet 2008](#).

Pour accéder à [la fiche de synthèse sur les droits des travailleurs détachés dans le RTP](#).